Publié le





Séance du 18 avril 2018 Délibération n°41

Direction générale
adjointe
attractivité du
territoire

TARIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (Modification de la délibération du 28/05/2014)

Direction de l'économie

I- RAPPORT DE PRESENTATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal du 28/05/2014 (délibération n°102) avait approuvé la grille tarifaire des redevances du domaine public.

Afin de prendre en compte les nouvelles catégories de demande, il y a lieu de compléter la tarification actuelle en y intégrant la tarification relative aux attractions foraines.

Le tableau suivant remplace par conséquent celui du 28/05/2014.

DESIGNATION DES TARIFICATIONS	CONDITIONS	PROPOSITION DE TARIFS
Fête foraine et commerciale hors convention et programmation du centre ville	Le mètre linéaire par jour	10 €/jour
Marché forain		10 €/jour pour 9 m²
Marché aux fleurs	Le mètre linéaire par jour	2,50 €/jour
Vente sur le domaine public à titre permanent : - fleurs, fruits de saison, légumes, poulets grillés, artisanat	Le m²	2,50 € le m²/jour
Vente sur le domaine public à titre occasionnel ou d'activités d'appoint	Redevance fixe pour 4 m²	100 €/an
Droit d'occupation du domaine public pour travaux, aménagements divers	Jes.	1 € m² / jour
Banderoles	- 1 ^{er} au 15 ^{ème} jour - 16 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	20 €/jour 50 €/jour
Occupation du domaine public pour manifestations diverses (brocante, expo-		300 €/jour
vente)		

Animations commerciales et	Le mètre linéaire par jour	2,50 € n ID 974-219740149-20250319-DCM007_2025-DE	
festives du centre-ville – programmation annuelle dans le cadre de la convention commune/ACISL		•	
	A fitre:		
Attractions pour les manifestations diverses	- occasionnel (weekend – maximum 5 jours)	50€ / jour	
(manèges, gonflables)	- permanent	300€/ mois	
	 pour la période des braderies (à partir de 10 jours): petite structure (- de 25m²) grande structure (au-delà de 25 m²) 	500€/ manège 800€	

Locaux commerciaux:

Ancien marché réhabilité	12 €/m²
Kiosques multifonctionnels	492 €/mois pour les kiosques simples
	984 €/mois pour les kiosques doubles

Occupation hors locaux et hors manifestation

Occupation sans emprise et mobile :	
- camion bar	250 €/ mois
- droit de voirie	2,50 € le mètre linéaire
Occupation avec emprise ou fixe :	400 € / mois
- Kiosques fruits et légumes, snacks	3-:

II. DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L2 125- 1,

Considérant, pour plus de transparence, que l'ensemble des tarif D. 974-219740149-20250319-DCM007_2025-DE apparaître dans un document unique.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à la majorité :

Abstention: HOARAU Chantal - RAMIN Patrick - AHO NIENNE Christian - ROBERT Pierrick

Article 1 : de modifier la délibération du 28/05/2014

Article 2 : d'approuver la modification du tableau des tarifications des redevances d'occupation du domaine public et autres prestations de service applicables au 1er Mai 2018, telle que décrit dans la présente délibération

Article 3 : de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces recettes ;

Article 4 : d'approuver que toute occupation du domaine public est assujettie à une autorisation d'occupation temporaire ;

Article 5: d'autoriser le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Certifié exact et conforme pour transmission au contrôle de légalité et publication.

